

RCS : VIENNE Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00680 Numéro SIREN : 793 232 331 Nom ou dénomination : 3C.A.

Ce dépôt a été enregistré le 26/01/2024 sous le numéro de dépôt B2024/000941

Désignation de l'entreprise Société 3C.A. SARLNéant ☐ *Adresse de l'entreprise Impasse Pré Tolon

38460 ANNOISIN-CHATELANS

Numéro SIRET *

7 9 3 2 3 2 3 3 1 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 0 0 6 2 0 2 3	3 0 0 6 2 0 2 2
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	152 402	159 591
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048	152 402	159 591
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés *	068	070		
	Autres * (3)	072	074	4 444	3 433
	Valeurs mobilières de placement	080	082	2 951 294	2 834 600
	Disponibilités	084	086	1 436 915	1 794 017
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	4 392 653	4 632 050
Total général (I+II)		110	112	4 545 055	4 791 641
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 897 120	2 897 120
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		289 712	289 712
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	1 006 590	1 309 702
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		102 033	22 888
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		4 295 455	4 519 422
CAPITAUX ÉTRANGERS	Provisions pour risques et charges	154			
	Emprunts et dettes assimilées	156		49 000	71 619
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	200 600	200 600
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		249 600	272 219
	Total général (I + II + III)	180		4 545 055	4 791 641
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 545 054.51 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 9 780.00 Euros et dégageant un bénéfice de 102 032.68 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La moins value à long terme dégagée suite à la vente des titres de participations le 31/12/2020 pour un montant de 532 551€ sera étalée sur 10 ans sur les futures plus values.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Constructions sur sol propre	215 882		
TOTAL	215 882		
TOTAL GENERAL	215 882		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Constructions sur sol propre			215 882	215 882
TOTAL			215 882	215 882
TOTAL GENERAL			215 882	215 882

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre	56 291	7 189		63 480
TOTAL	56 291	7 189		63 480
TOTAL GENERAL	56 291	7 189		63 480

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	7 189				
TOTAL	7 189				
TOTAL GENERAL	7 189				

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	4 444	4 444	
TOTAL	4 444	4 444	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	48 600	48 600		
Emprunts et dettes financières divers	400	400		
Groupe et associés	200 600	200 600		
TOTAL	249 600	249 600		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	24 293			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	46 912			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	198 300			

Le 26/09/2023
CASTEL Christophe Gérant



3C.A.
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 897 120 euros
Siège social : Impasse Pré Tolon
38460 ANNOISIN-CHATELANS
793 232 331 RCS VIENNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 14 NOVEMBRE 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à 102 032,68 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	102 032,68 euros
Un prélèvement sur les réserves - sur le compte "autres réserves"	223 967,32 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	326 000,00 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 1,13 euros par part	326 000,00 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 326 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le 14 janvier 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi

qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

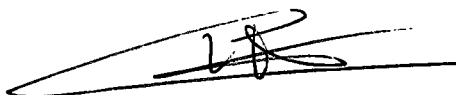
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 14 novembre 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.